

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIGNE**

Date de la convocation : 26 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'An deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de Madame la Maire Karine MULLET.

Etaient présents :

Mesdames Valérie HITOTO, Emilie LEPOURREAU, Céline MARTIN, Karine MULLET, Emmanuelle RIOBÉ, Fabienne VINETTE et Marine VINETTE.

Et

Messieurs Philippe BODEREAU, Stéphane CHAMPION, Frédéric DAVID, Ulrich HUBERT, Sébastien JODEAU, Joël JUILLET, Pierre LOUVARD, Thomas LUNEL et Charles THÉBAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusées :

Mesdames Evelyne CORRE (pouvoir à Fabienne VINETTE), Solène MATOSKA (pouvoir à Marine VINETTE), Corinne GAUTIER.

Secrétaire de séance : Valérie HITOTO

1. Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026

Les membres de l'assemblée ont été invités à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 28 avril 2026.

Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport des délégations

Le Mans Métropole

Aucune observation particulière n'est portée à la connaissance du Conseil municipal.

SIVOM

Lors de la dernière réunion du SIVOM, plusieurs points ont été examinés :

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;
- Validation des travaux relatifs à la crèche collective « Terre des Mômes » ;
- Renouvellement du contrat UGAP pour la fourniture d'électricité et recensement des besoins des collectivités membres ;
- Renouvellement de la prestation d'entretien des locaux.

Concernant cette dernière prestation, un courrier a été adressé à la société titulaire afin de lui rappeler ses obligations au regard du respect du cahier des charges.

Par ailleurs, l'agent en charge de la comptabilité a fait part de son intention de faire valoir ses droits à la retraite. Afin d'assurer la continuité du service, le SIVOM recherche un agent à temps partiel à raison de 14 heures hebdomadaires.

Une réflexion a été menée avec les communes membres sur la possibilité d'une mutualisation temporaire des moyens humains pour assurer l'intérim. Toutefois, au regard de la charge de travail actuelle des agents dans les différentes collectivités, cette solution n'a pas pu être retenue.

SPL Terre des Mômes

Un travail de remise en conformité et de mise à niveau de la structure est actuellement engagé. Parallèlement, une réorganisation de la gouvernance est en cours afin de sécuriser le fonctionnement de la société.

EIRA

À compter du 1^{er} juillet, la direction de l'établissement sera assurée par Madame Emilie Benoist.

Le Conseil d'administration a également validé la création d'un poste pour une durée déterminée d'un an afin de conduire une étude sur les besoins des personnes âgées du territoire.

L'Hémiole

Lors du renouvellement des membres du bureau de l'association, 2 nouvelles personnes ont été nommées en remplacement du président et du trésorier.

3. Élections sénatoriales

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée que le prochain renouvellement de la moitié du Sénat aura lieu le 27 septembre 2026.

Les conseils municipaux des départements concernés sont convoqués ce vendredi 5 juin 2026 afin de désigner les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026 fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire à 5 pour la commune d'Aigné, ainsi que le mode de scrutin applicable pour l'élection des délégués sénatoriaux ;

Au regard de la population de la commune, 5 délégués et 3 suppléants doivent être élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, avec obligation de parité alternée entre les femmes et les hommes.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, à l'issue des opérations de vote, décide à l'unanimité d'élire les membres de la liste « Aigné en Responsabilité » suivants :

- **Délégués titulaires : CHAMPION Stéphane, JODEAU Sébastien, JUILLET Joël, MULLET Karine et Fabienne VINETTE.**
- **Délégués suppléants : BODEREAU Philippe, CORRE Evelyne et VINETTE Marine.**

4. Etablissement de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2027

En application du code de procédure pénale et sur la base du décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole au 1^{er} janvier 2025 et l'arrêté préfectoral du 30 mars 2026 relatif à la répartition des jurés d'assises dans le département de la Sarthe pour 2027, il y a lieu de procéder au tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2027.

Le tirage au sort doit être organisé avant le 31 juillet 2026 afin que les éléments puissent être transmis dans les meilleurs délais au Greffe du Tribunal judiciaire.

Modalités de tirage au sort :

- Le tirage au sort doit se faire publiquement et à partir de la liste générale des électeurs
- Une publicité appropriée devra être organisée préalablement (affichage, articles dans la presse...).

Il y a lieu de procéder au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (nombre fixé à 1 pour Aigné).

Compte tenu de ces éléments, les membres du Conseil municipal ont été invités à établir la liste annuelle des jurés d'assise en adoptant le procédé suivant :

Un 1^{er} tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs ; un 2nd tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré. Le tirage au sort sera assuré par la personne la plus jeune de l'assemblée.

Lors du tirage au sort, il n'appartient pas au maire de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance.

En revanche, il convient d'écarter du tirage au sort les personnes qui, bien qu'inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, n'auraient pas leur domicile ou résidence principale dans le ressort de la Cour d'Assises, c'est-à-dire du Département. Par ailleurs, le tirage qui correspondrait au nom d'une personne radiée pour quelque cause que ce soit serait à considérer comme nul.

En outre, l'article 261 du Code de Procédure Pénale prévoit que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, ne pourront être retenues pour la constitution de la liste préparatoire.

Le plus jeune membre de l'assemblée a procédé au tirage au sort.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les résultats du tirage au sort comme suit :

Ordre du tirage	Nom	Prénom
1	CASTILLO-LOPEZ--ROQUILLON	Mathilde
2	MENAGER	Stéphane
3	BIOTEAU épouse MARQUIS	Claudine

5. Désignation d'un référent déontologue

Depuis 2015 et la loi « visant à faciliter, par les élus locaux, l'exercice de leur mandat », ces derniers sont tenus de respecter « des principes déontologiques » consacrés par une « charte de l' élu local » intégrée au Code général des collectivités territoriales (article L1111-1-1). Afin de faciliter l'exercice de ces principes, le législateur a introduit, dans la loi 3DS du 21 février 2022, la fonction de référent déontologue. Cette loi a modifié la charte de l' élu local en y ajoutant une phrase : « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. »

Le décret du 6 décembre 2022 fixe les dispositions relatives à ces référents déontologues ainsi que le calendrier.

Le référent déontologue doit être choisi en raison de son expérience et de ses compétences et ne peut être élu au sein de la collectivité auprès de laquelle il exerce ses fonctions, ni y avoir été élu depuis au moins trois ans. Il ne peut pas non plus s'agir d'un agent de la collectivité.

Consciente de la difficulté que peut représenter la recherche d'un déontologue compétent, l'AMF72 propose aux collectivités sarthoises qui le souhaitent de désigner Monsieur Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Maine.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Marie BRIGANT en qualité de référent déontologue des élus de la Commune d'Aigné.

6. Règlement intérieur cantine et garderie

Les membres de l'assemblée sont informés qu'un travail de mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires a été effectué par la commission Éducation, Action sociale et Citoyenneté afin de prendre en compte les évolutions d'organisation et de fonctionnement des services proposés aux familles.

Cette actualisation vise notamment à clarifier certaines dispositions relatives à l'accueil des enfants, aux modalités d'inscription et de facturation, ainsi qu'au fonctionnement général des temps périscolaires.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur périscolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2026.

7. Tarifs garderie à compter du 1er septembre 2026

Après réexamen des coûts de fonctionnement du service par la commission Éducation, Action sociale et Citoyenneté, il apparaît nécessaire de procéder à un ajustement des tarifs de la garderie périscolaire afin de tenir compte de l'évolution des charges supportées par la collectivité. Il a donc été proposé aux membres de l'assemblée de majorer de 0.10 centimes les tarifs de la garderie à compter du 1er septembre 2026.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les tarifs applicables au service de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

	Accueil périscolaire Tarifs par enfant
De 7h30 à 8h40	1,90 €
De 16h35 à 18h	1,90 €
De 16h35 à 18h30	2,35 €

8. Ecole Roger Bazille : Validation devis pour le remplacement des éclairages par des LED

Madame la Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de remplacement de l'éclairage de l'école par des LED afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux et d'améliorer les conditions d'éclairage des locaux.

Plusieurs entreprises ont été consultées dans le cadre de cette opération et un bureau d'étude a été missionné afin d'affiner les différents devis reçus et s'assurer de leur conformité. Après analyse des propositions reçues, il a été proposé de retenir le devis de l'entreprise GBEN Services pour un montant de 18 129,67€ HT, celui-ci répondant le mieux aux besoins de la commune sur les plans technique et financier.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **valider la proposition de l'entreprise GBEN Services ;**
- **autoriser Madame la Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent à ce projet.**

9. Convention FAFA

Il est rappelé au Conseil municipal que, suite au dépôt par la commune d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la Ligue du Football Amateur a notifié l'attribution d'une subvention pour les travaux d'éclairage du terrain de football communal.

Conformément aux pièces demandées pour le versement de cette subvention, une convention de mise à disposition des installations sportives doit être conclue entre la commune, la Ligue de Football des Pays de la Loire et le District de Football de la Sarthe.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition du terrain et des équipements y attenants.

Cette mise à disposition est faite à titre gratuit. Les entités bénéficiaires s'engagent à utiliser les équipements exclusivement pour l'exercice du football et de respecter les consignes de sécurité et d'accès au public prévues par la réglementation.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans jusqu'au 30 juin 2030.

Compte tenu de ces éléments le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **approuver la convention telle que proposée ;**
- **autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.**

10. Rapports des commissions municipales

Commission Éducation, Action sociale et Citoyenneté

Le procès-verbal de la dernière réunion de la commission a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Restaurant scolaire

La question du bruit au sein du restaurant scolaire a été évoquée. Madame Fabienne VINETTE se rend régulièrement à la cantine afin d'observer la situation et accompagner les équipes. Madame Valérie HITOTO s'est proposée pour participer également à cette démarche.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Les membres du CMJ finalisent actuellement l'organisation de la boum destinée aux élèves de CM1 et CM2, qui se déroulera le vendredi 3 juillet après la classe.

Conseil des Sages

Le renouvellement du Conseil des Sages est en cours. Une réunion est prévue le 17 juin afin d'échanger sur les perspectives de renouvellement des Sages.

Un appel à candidatures pourrait être lancé auprès de la population afin d'encourager de nouvelles personnes à rejoindre le Conseil des Sages.

Action sociale

D'importantes difficultés ont été rencontrées pour joindre l'assistante sociale du secteur concernant deux situations sensibles suivies par la commune, pour des cas urgents nécessitant un relogement en raison de conditions d'insalubrité et d'impayés de loyers.

Madame Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale présente dans le public lors de la séance, a indiqué qu'elle transmettrait cette information aux services compétents du Département.

Formation des agents

Dans le cadre de la prévention et de l'accompagnement des jeunes, la commune a inscrit un agent de l'école à une formation consacrée à la santé mentale des enfants et des adolescents. Cette formation vise à lui permettre d'acquérir les connaissances, les réflexes et les outils nécessaires pour mieux repérer et accompagner les situations rencontrées au quotidien.

Commission Environnement et Qualité de vie

Services techniques

Les deux agents recrutés en contrat à durée déterminée sont actuellement en poste jusqu'à la fin du mois d'août. Leur implication, leur motivation et leurs nombreuses propositions sont saluées. Stéphane CHAMPION souligne le travail réalisé par les agents en matière d'entretien des espaces verts et de fleurissement. La commune a retrouvé un visage particulièrement fleuri et soigné. De nombreux retours positifs ont été formulés par les habitants, qui apprécient la qualité de l'entretien réalisé sur le domaine public.

Inventaire du matériel communal :

Les agents techniques ont procédé à un inventaire du matériel présent au dépôt communal afin d'identifier les équipements devenus inutilisables ou nécessitant un remplacement. Plusieurs devis sont actuellement en cours d'étude.

Acquisition de matériel :

L'acquisition d'un nettoyeur haute pression a été validée.

Lotissement du Pré d'Aigné

Des difficultés d'entretien de ce lotissement ont été constatées dans l'exécution des prestations, notamment en raison des problématiques de personnel rencontrées par l'entreprise.

Gestion du cimetière communal

Concernant le relevage de tombes, un devis a été reçu. Un second devis sera sollicité afin de permettre une comparaison des offres avant toute décision.

Projet d'ombrières photovoltaïques

Dans le cadre du projet d'installation d'ombrières photovoltaïques, une rencontre est prévue avec Cénovia afin de relancer les études relatives à l'équipement prévu sur le parking du terrain de football et de la salle polyvalente.

Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries se déroulera le 26 juin.

Projet de végétalisation de la cour d'école

Dans le cadre des projets du mandat, la végétalisation de la cour de récréation de l'école figure parmi les actions qui seront étudiées par la commission.

Sentiers de randonnée

Les réflexions relatives aux sentiers de randonnée sont actuellement en attente du renouvellement du Conseil des Sages.

Recensement des espaces verts

Un recensement numérisé de l'ensemble des espaces verts de la commune est à l'étude afin d'améliorer l'organisation du travail des agents techniques.

Fleurissement communal

Une réunion de la commission est programmée le 8 juillet afin d'établir un bilan du fleurissement annuel et de poursuivre la réflexion sur l'utilisation de plantes vivaces et bisannuelles, moins consommatrices en eau.

Commission Urbanisme, Aménagement et Sécurité

La commission s'est réunie le 21 mai. À cette occasion, une présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été effectuée, rappelant notamment les différences de gestion entre voiries communales et départementales.

La commission a pris connaissance de l'avancement des projets de lotissements en cours sur la commune :

- le lotissement de la Métairie ;
- le lotissement du Clos de Maquère.

Le projet d'adressage communal a également été présenté et a fait l'objet d'échanges.

Sécurité des bâtiments et des équipements publics

Un important travail de recensement et d'actualisation des contrôles et contrats de maintenance, des établissements recevant du public (ERP) de la commune a été engagé par Ulrich HUBERT afin de limiter la multiplication des prestataires de maintenances et d'améliorer le suivi réglementaire.

Madame la Maire le remercie pour ce travail conséquent.

Équipements

Les cloches de l'église ont été remises à l'heure après une intervention sur site.

Le système de vidéoprotection du stade sera remis en état le 15 juin.

École – sécurité et mise en conformité

La mise en conformité de l'école a été complétée par l'acquisition de six malles PPMS (Plan Particulier de Mise en



Sûreté), pour un montant unitaire de 822 €.
L'école remercie la mairie pour cet investissement nécessaire.

Commission Dynamique locale, Communication et événementiel

Manifestations à venir

Les prochaines manifestations organisées sur la commune ou en partenariat avec les associations sont les suivantes :

- 12 juin : passage de la parade du British Welcome ;
- 13 et 14 juin : spectacle de l'association de Danse « Tous en scène » ;
- 19 juin : Fête de la Musique ;
- 27 juin : Fête de l'école.

Nouveau commerce ambulant

Un nouveau food-truck sera présent à proximité du stade de football le mercredi soir afin de proposer une offre de restauration complémentaire aux habitants (plats en sauces, burgers et différents types de sandwiches).

Café des Sports

Une rencontre est prévue le 6 juin entre le gérant du Bar des Sports, Madame le Maire et Madame Marine VINETTE afin d'échanger sur les perspectives d'avenir du commerce.

Il est toutefois rappelé que la commune ne dispose pas de la capacité financière nécessaire pour envisager une reprise de l'établissement.

11. Questions diverses :

Invitation à la Fête des Jardiniers :

La commune a reçu deux invitations de la part des sénateurs pour participer à la Fête des Jardiniers organisée au château du Lude. Les élus intéressés sont invités à se faire connaître.

Organisation des mariages :

Il est rappelé aux élus de se positionner sur les permanences et présences nécessaires à l'occasion des prochains mariages célébrés sur la commune.

Présentation des conseillers départementaux :

Les Conseillers départementaux, Mélina ELSHOUD et Éric MARCHAND, se sont présentés devant le Conseil municipal. À cette occasion, ils ont rappelé la tenue de leurs permanences, organisées le 1^{er} samedi du mois.

Madame le Maire remercie les conseillers départementaux pour leur présence et les échanges constructifs avec les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Valérie HITOTO

Madame la Maire,
Karine MULLET